

CONSEIL DU 5 MAI 2022
Salle des Fêtes de Champetières
Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire de Champetières de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il remercie également Madame Nathalie Vitrat, Sous-préfète d'Ambert, pour sa présence et lui donne la parole.

Nathalie Vitrat déclare qu'elle est arrivée depuis une quinzaine de jours, qu'elle a été très bien accueillie. Elle précise qu'elle désire se consacrer pleinement à sa tâche pour le développement du territoire et qu'elle ira à la rencontre des maires des communes afin de pouvoir échanger sur les projets communaux. Elle a commencé à prendre connaissance de certains dossiers et notamment celui de l'abattoir intercommunal qu'elle juge particulièrement important.

M. le Président ouvre alors la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (58 présents, 11 pouvoirs, 69 votants).

Véronique Faucher est désignée secrétaire de séance.

M. le Président constate le retard du cabinet qui doit faire le rendu de l'étude de développement de l'abattoir intercommunal et indique que la séance va débiter par les questions diverses habituellement abordées en fin de conseil.

Alain Molimard, Vice-président en charge du numérique, informe les conseillers sur deux points :

- d'une part, un nouvel agent a été embauché sur le poste vacant du service commun « remplacement des secrétaires de mairie » ; il demande aux maires de s'organiser suffisamment en amont afin que l'organisation du service soit optimisée. Il rappelle que ce service est également là pour venir en renfort sur certaines tâches administratives, et que cela permet de ne pas surcharger les secrétaires dont les missions sont conséquentes ;
- d'autre part, dans le domaine du numérique proprement dit, trois réunions territoriales vont être organisées : le 30 mai, à Cunlhat, le 13 juin à Viverols et le 14, à Saint-Germain l'Herm, en partenariat avec le Conseil Départemental ; elles se tiendront donc en présence de M. le Vice-président du CD 63, Michel Sauvade, et des services du Département en charge du numérique. Toutes les questions pourront être abordées et débattues à cette occasion.

Michel Sauvade précise qu'en tant que Vice-président du Département, il a souhaité venir à la rencontre de toutes les communautés de communes du département afin de prendre connaissance des remontées du terrain à ce sujet. Il indique qu'il a également travaillé avec l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale sur la possibilité de mettre en place des services pour les communes dans le domaine de la cybersécurité, de l'hébergement des données, etc. Aussi, il pense qu'afin d'être au plus près des besoins, il est important de rencontrer les élus et de ne pas avoir d'ordre du jour préétabli afin de ne pas limiter les échanges.

Il alerte les maires sur un certain nombre de sociétés qui sont à la recherche de rachats de baux de terrains communaux qui abritent des pylônes de téléphonie ; ces sociétés proposent le plus souvent de nouveaux loyers mirobolants, qui pourraient être appliqués après d'hypothétiques renégociations avec les opérateurs de téléphonie. S'ils sont contactés par l'une de ces entreprises, il ne faut pas hésiter à l'appeler car il y a de sérieux risques, si ces baux sont cédés à ces entreprises, que les opérateurs de téléphonie retirent leurs équipements et que les

communes se retrouvent de nouveau en zone blanche. Le sujet est vraiment problématique et il faut faire remonter ces sollicitations.

I – ABATTOIR INTERCOMMUNAL

Point sur la situation financière et rendu de l'étude de développement choix du scénario

Cf. délibération n°1

Majorité. 59 voix « pour » - 5 voix « contre » - 5 abstentions.

Marie-Laure Labouré rappelle que le but de l'étude était de prendre en main le nouvel outil qu'était l'abattoir, et après avoir évalué les besoins des usagers, voir quel dimensionnement pourrait lui être donné.

L'étude a été menée par le cabinet Triesse-Grissard, et a débuté en novembre 2021.

Un diagnostic puis différents scénarios seront présentés tels qu'ils ont pu être souhaités par les comités de pilotage et technique.

Matthieu Baillot du cabinet Triesse-Grissard : « Bonjour à tous. Tout d'abord, je souhaite m'excuser pour ce retard, je pensais qu'en partant à 15 h de Lyon, je serais dans les temps, mais la route en a décidé autrement.

Je voudrais présenter aujourd'hui les résultats de l'étude qui a été réalisée ; ces résultats ont déjà été présentés le 31 mars, au copil qui a suivi cette étude, les résultats et le contexte. Un élément important, c'est l'objectif de la mission : finalement cette mission s'est inscrite dans une globalité et dans une démarche qui ne va pas s'arrêter après cette étude, mais qui justement, est vouée à être poursuivie.

Il a été demandé tout d'abord de faire sur le territoire un état des lieux de la filière « viande », des services notamment en termes d'abattage et de découpe et de la situation de l'abattoir, -- alors pas un audit technique précis car cela avait déjà été fait mais plutôt faire un point sur les parties opérationnelles des flux, etc. A partir de là, une volonté de faire le point sur : comment l'abattoir était perçu aujourd'hui par ses usagers, d'un point de vue historique ? ... qu'est-ce qu'il s'est passé ces dernières années ? quels étaient les niveaux de satisfaction, et quels étaient les besoins et les évolutions souhaitées ? Pour ce faire, nous avons rencontré une vingtaine d'usagers que l'on a interrogés ; nous avons également organisé un atelier de travail justement avec un maximum d'usagers pour avoir une bonne perception de la situation et de ce qu'ils voulaient faire de l'abattoir. Ensuite à partir de ces éléments, nous avons travaillé sur plusieurs projets de développement potentiels de l'abattoir, et nous en avons dégagé deux plus précisément, que nous allons aborder maintenant. On a évalué les applications territoriales et nous avons fait un premier phasage et chiffrage de l'étude.

Cette étude ne s'arrête pas là et surtout elle n'avait pas mission de rentrer dans des éléments très techniques et concrets qui est de savoir si on doit remplacer cet outil, quelle machine on doit acheter, etc. Cela justement, fait partie de la suite des démarches de cette mission : il y aura une AMO qui sera mandatée et qui consistera à faire un chiffrage précis afin de rentrer très en détail dans les éléments techniques à partir de la trajectoire que vous allez choisir maintenant, et qui devra ensuite réaliser l'accompagnement opérationnel. Mais cela ne faisait pas partie de l'étude. Nous étions bien en amont de cette démarche. J'insiste parce qu'on ne pourra pas vous répondre aujourd'hui sur des éléments très techniques. Donc il est important de vous présenter la démarche : ce qu'on a voulu faire, c'est avancer avec les usagers et les personnes impliquées dans l'abattoir afin

de ne pas arriver avec des conclusions hors-sol, qui ne seraient pas en phase avec les réalités de terrain et les acteurs. Plusieurs réunions ont été organisées avec les usagers, les porteurs de projets, les personnes sources et directement impliquées sur le territoire pour en arriver aux conclusions que je vais vous présenter maintenant.

Avant d'en arriver aux scénarios – je ne vais pas vous présenter toute l'étude – mais nous allons parler de quelques éléments clefs qui ont émergé au cours de l'étude :

- la première chose à retenir c'est que les usagers sont satisfaits des prestations proposées par l'abattoir. Par rapport aux entretiens et aux questionnaires que nous avons fait parvenir à tous les usagers : 81 % des personnes répondant aux enquêtes se sont montrées satisfaites de la prestation d'abattage, et 62 % se sont montrées satisfaites de la prestation de découpe. et au-delà de cela, il y a vraiment une volonté pour que cet abattoir perdure. Surtout... vraiment, les usagers ont manifesté le fait qu'ils ne voulaient pas voir disparaître cet abattoir.
- Le second élément important est cette question de rénovation ou de nouvel abattoir qui au début a été mise sur la table ; beaucoup se disaient que la question de la rénovation devait s'opposer à la question d'investissement dans un nouvel outil. Les discussions qui ont été menées durant toute cette étude ont bien montré qu'en fait, la rénovation, ce n'est pas une option. Et même si aujourd'hui, il y avait une volonté de faire un nouvel abattoir, pour qu'il sorte de terre et qu'il soit fonctionnel, il faudrait cinq ans. Parce qu'il y a toute une série de négociations, tergiversations, discussions poétiques qui seraient mises en place et les travaux évidemment, ce qui fait qu'il faudrait cinq ans pour réaliser un nouvel abattoir. Donc pendant ces cinq ans qu'est-ce qu'on proposerait aux usagers actuels ? On ne peut pas leur dire « il n'y a plus d'abattoir, débrouillez-vous ». Pour éviter justement de perdre cette fidélité et cet engagement, il y a nécessité que cet abattoir vive, et il n'y a pas d'autre choix que de le rénover. D'autant plus que rien ne dit que si un nouvel abattoir devait voir le jour, il serait situé à Ambert. De nombreuses questions se poseraient, et notamment celle de l'emplacement.

Cet hypothétique abattoir neuf dont on a beaucoup parlé durant toute l'étude, il n'évite pas le problème de la rénovation immédiate de l'abattoir, qui se pose en tout cas, si l'on veut répondre aux besoins des usagers qui ont été manifestés durant les divers entretiens. C'est donc le second point important qui doit bien être pris en compte pour appréhender la suite de la présentation.

A partir de cela, lorsqu'on a réalisé la moitié de la mission, on nous a demandé d'investiguer deux scénarios de développement pour l'abattoir : l'un s'appelle scénario « services », l'autre scénario « volume ». Il y avait d'autres scénarios potentiels qui avaient été mis sur la table et qui n'ont pas été adoptés, on s'est donc limité à ces deux scénarios, que je vais maintenant exposer.

Au-delà du scénario, on peut parler de projet de développement pour le territoire, car finalement pour cet abattoir, au-delà de sa fonctionnalité, le choix qui sera fait aura une implication plus générale, comme on va le voir.

Au-delà de la question technico-économique de savoir ce qui va être rentable, pas rentable, quel investissement on va faire, etc., l'orientation que l'on va choisir va avoir des implications sur le territoire, sur le système de production que l'on va vouloir encourager ou favoriser, sur les modèles agricoles que l'on souhaite développer, et sur les filières que l'on souhaite encourager : circuits courts versus circuits longs, gros volumes versus qualité, etc.

Et il y a d'autres implications qui ont été identifiées, notamment le scénario « service » que l'on pourrait presque appeler scénario « projet de territoire », ... « projet d'abattoir pour le territoire ». Vous verrez, il est en phase avec le projet alimentaire territorial (PAT), et il est plus en faveur des acteurs de petite taille, ... bien qu'il n'exclut personne.

Le scénario « volume » que je vous présenterai également, c'est plus le projet historique de l'abattoir, le projet que l'abattoir a connu par le passé et qui vise finalement à retrouver les anciens volumes, et les anciens et actuels usagers de l'abattoir, qui sont déjà partis voir ailleurs pour d'autres prestations, dans les abattoirs environnants. Et il favorise plus les acteurs de moyenne et grande taille.

Alors, l'approche stratégique qui a été choisie et validée : c'est qu'en fait aujourd'hui, il est difficile de s'engager même sur une rénovation complète de l'abattoir qui nécessite de très gros investissements. La volonté est aujourd'hui de trouver le moyen de stabiliser la situation et de parvenir à une situation où l'abattoir fonctionne à nouveau, ... alors pas de manière parfaite et optimale, mais fonctionne pour proposer des services pour toutes les espèces, et en tout cas retrouve un fonctionnement normal.

Nous avons appelé cette phase « stabilisation » : elle permet de lever de nombreuses incertitudes et de définir uniquement les travaux urgents qui nécessiteront de mobiliser un budget le plus faible possible. Ces investissements seront faits surtout pour remettre aux normes l'outil, et retrouver l'agrément de la DDPP, et pouvoir fonctionner sans épée de Damoclès au-dessus de la tête. C'est donc une reprise de l'activité courante, une stabilisation technique comme je viens de l'expliquer, mais également opérationnelle. En effet, cet abattoir a vécu beaucoup de chamboulements ces dernières années, au niveau opérationnel, mais également humain, et financier. Au-delà de tout cela, c'est de dire : on va retrouver la confiance des usagers, on les fait revenir, et on voit si finalement avec ces premiers investissements, et cette remise sur les rails, on retrouve la confiance aussi bien des usagers, mais aussi celle des investisseurs, et donc des gestionnaires d'un abattoir. Cette phase devrait durer trois-quatre ans, et à ce moment-là, on peut être confronté à deux options :

- soit on finit de rénover complètement l'abattoir, ce qui nécessite un budget plus important, le chiffrage a déjà été fait par un cabinet préalable, cela permettrait de retrouver un optimum économique et de se projeter sur trente quarante ans.
- Soit on dit, pour différentes raisons, que cette rénovation, on ne la souhaite pas et on peut s'engager vers la construction d'un nouvel abattoir et là, vous avez besoin d'un budget encore plus important ...et avec toutes les discussions et interrogations que j'ai évoquées précédemment. A ce moment-là, le choix pourra se faire avec des éléments tangibles. Aujourd'hui, il y a trop d'incertitudes, de chamboulements, de difficultés pour prendre des décisions qui impliqueraient l'abattoir pour les trente prochaines années.

A partir de là, qu'est-ce qu'on fait pour cette phase de stabilisation ? comment est-ce qu'on opère pour s'engager dans cette phase ? et quelle stratégie on met en place ?

Je vais maintenant vous présenter le scénario « service » :

Peut-être quelques éléments de contexte qui nous ont amenés à ce scénario « services ». Aujourd'hui sur le territoire – ce sont des éléments qui ont déjà été pointés via les études – c'est qu'il y a une forte demande de la part de la restauration collective, des magasins locaux pour des produits bio et locaux. Les agriculteurs du territoire peinent à satisfaire cette demande, notamment par un manque de services de transformation, et par extension un service de découpe et d'abattage. Cela peut être un frein à l'émergence de ces filières de viande locales qui sont souhaitées par la restauration collective, et différents magasins ; et qui rentrent dans la logique du PAT (projet Alimentaire Territorial) existant. Une étude effectuée en 2020 a montré que les producteurs insistaient déjà fortement sur la nécessité de maintenir et de développer des outils d'abattage et de découpe, et de développer également des outils de transformation sur le territoire. Aujourd'hui, si on veut faire une politique alignée sur le PAT, cela implique le soutien et le développement d'un outil d'abattage de territoire, qui propose justement des services adaptés aux besoins identifiés. C'est dans ce cadre que ce scénario a été réfléchi.

C'est donc un outil d'abattage proche des exploitations, qui garantit une traçabilité, qui garantit une qualité d'abattage et de découpe, -- avec en plus de l'atelier de découpe indispensable, l'atelier de transformation est souhaitable-- qui est multi-espèces, qui est mis aux normes de manière régulière et qui propose aussi la certification AB. Ce sont ces éléments qui ressortent du PAT.

(...) Nous avons aujourd'hui un abattoir qui fait environ 600 T. Vous voyez sur cette carte -- hormis les particuliers, qui font environ 15 % du volume de l'abattoir -- la cartographie des usagers ; elle montre qu'ils sont relativement proches de l'abattoir, et qu'ils sont quasiment -- sauf deux acteurs majeurs qui font plus de 100 T -- tous de petite et moyenne taille. Par ailleurs, nous avons environ 15 % de prestations qui sont proposées aux particuliers. Tous ces éléments amènent à cette proposition de trajectoire qui consiste à apporter de la valeur ajoutée, par la multiplication et la qualité des services. Nous sommes sur un abattoir qui veut vraiment s'orienter vers des prestations de services complémentaires, qui propose tout ce que les acteurs de petite et moyenne taille ne peuvent pas assurer eux-mêmes. Donc le modèle économique est une maximisation de la valeur ajoutée produite sur le site ... avec une augmentation de l'attractivité par un service de découpe très qualitatif ; une mise en place complémentaire de services qui répondent aux désirs de la clientèle. Vous avez une flèche qui essaie de montrer les profils d'usagers favorisés et ciblés dans ce cadre : ce sont plutôt les particuliers, les petits éleveurs, ... les grossistes et les chevillards seront moins recherchés ou prospectés dans ce cadre-là ... mais ce n'est pas pour cela qu'ils sont exclus.

En termes de services, il n'y a pas que la découpe, c'est aussi ajouter le service de ramassage en vif, la distribution de produits finis, la synergie avec un service d'abattage mobile, la transformation... mais en tout cas être à l'écoute des usagers qui pourraient émettre des besoins spécifiques auxquels l'abattoir souhaiterait répondre par rapport à cette prestation, ... donc ce ne serait pas uniquement une prestation d'abattage.

Cette stratégie et ce mode de fonctionnement, on ne les a pas sortis de nulle part, on les a dupliqués par rapport à des accompagnements qu'on a réalisés par le passé, et qui montrent que cela fonctionne. Je vais vous présenter des abattoirs en France, qui fonctionnent sur ce modèle, et qui sont des exemples de succès.

Le premier exemple est celui de Saint-Jean Pied de Port, il est géré par un syndicat intercommunal à vocation unique et cela représente environ 44 communes. C'est un outil assez ancien, il date de 1967, et il rencontrait des difficultés. Dès les années 90, il a pris une décision politique de s'orienter sur les circuits courts. On a quand même plus de trente ans de retours là-dessus. Alors, il a des spécificités : il travaille uniquement sur le porc, ce qui n'est pas le cas de celui d'Ambert. Et vraiment, il a contribué à cette démarche de développement des filières locales. Dans les années 90, il a commencé avec 500 T -- on pensait d'ailleurs que 500 T, ça n'était pas suffisant pour faire vivre un abattoir et aujourd'hui, trente ans après il est à 3 500 T et il est profitable. C'est-à-dire qu'il ne perd pas d'argent. Donc les services qu'il propose, c'est de l'abattage, de la découpe, --50% des volumes qui sont abattus font l'objet de découpe ---, du colisage également, et il y a des accords, des synergies entre les clients pour proposer des services de transport. C'est très spécifique, on ne peut pas dupliquer purement et simplement ce qu'a fait l'abattoir de St Jean Pied de Port mais ce qui est reproductible en tout cas, c'est la direction qui est d'être très proche et à l'écoute des clients, des usagers... et aussi l'accompagnement ; dès qu'il y a un besoin qui est émis, il y a une recherche de solution pour y répondre (...) ; il devient un facilitateur et il y a un travail de collaboration vraiment actif. Une volonté également de s'orienter vers de la qualité, le haut de gamme dans les prestations, et un très fort soutien des collectivités du territoire : quand je dis « soutien », ce n'est pas forcément de l'argent, mais c'est aussi un soutien, qu'il soit politique, ou de facilitation pour lever les

blocages avec les services de l'Etat ou autres... il y a une volonté très forte pour défendre et accompagner cet abattoir.

Très important également, c'est la rigueur de gestion, il y a une très forte rigueur sur les dépenses...

En conclusion, il y a une très forte volonté vraiment de cultiver le territoire et de travailler avec les usagers, en les fidélisant, par tous les moyens et les leviers que j'ai exposés précédemment.

Effectivement, nous sommes sur le territoire basque qui possède une très forte identité et puis, on est que sur du porc ... c'est une organisation autour du jambon de Bayonne, et 80 % de porc, donc ce n'est pas duplicable avec ce que l'on connaît aussi.

Un autre exemple : Bellegarde, près de la Suisse ... C'est un abattoir assez neuf, datant de 2015, créé avec un modèle économique d'abattage de 800 T. Au départ, avec des chaînes bovines et porcines, et un atelier de découpe et de transformation. La clientèle visée est uniquement sur les circuits courts, et depuis 2020, ils sont passés en DSP, et ils sont très vite montés en tonnage puisqu'ils sont déjà à 2000 T ; et ce, uniquement avec des acteurs locaux de la région, au départ de petite taille ; puis ils sont montés lorsque des acteurs de plus grande taille sont arrivés. Donc des nouveaux clients, ... là où ils ont recherché de la valeur, ce n'est pas sur l'abattage, mais sur la découpe, mise sous vide, colisage, transformation en saucisse principalement... et partenariat avec des marchands de bestiaux pour la collecte en ferme et un client pour la distribution à froid... donc une synergie avec les acteurs locaux pour proposer des services. Qu'est ce qui est reproductible à Ambert ? c'est la mise en place d'un atelier de découpe et d'une chaîne de porcs qui booste l'activité, la mise en place d'une qualité et de services et aussi une rigueur de gestion avec une rentabilité atteinte à 800 T. Alors on est près de la Suisse, sur un territoire à fort pouvoir d'achat, cela permet de proposer des prestations à tarifs un peu plus élevés, mais cela pose des problèmes de recrutement... Et on est sur la transformation, uniquement sur le porc, ce qui est assez particulier.

Nous avons aussi l'abattoir de Luzy, qui est plus au centre de la France et assez similaire avec celui d'Ambert. C'est un abattoir intercommunal, géré en régie, assez ancien ; les installations et l'infrastructure sont moins bonnes que celles d'Ambert, et ils fonctionnent avec un abattage de 600 T, un atelier de découpe, de mise sous vide et de colisage, de distribution de viande ... Et ils sont rentables, à 600 T. Là aussi, rigueur de gestion très importante. La particularité, c'est un territoire très isolé, loin des centres de consommation... il n'y a donc pas de synergie avec les centres de consommation, que l'on pourrait identifier ici. Un équipement très ancien et amorti, ce qui est similaire à Ambert.

Voilà. (...) L'idée est de montrer les réussites, on ne va pas faire tous les abattoirs de France, mais un dernier exemple ... celui de Rambervillers. Il est neuf, il date de 2000 ; ce sont en fait des producteurs, sous l'impulsion de la Chambre d'agriculture, qui ont investi eux-mêmes dans l'outil. Ils ont démarré à 800 T pour arriver aujourd'hui à 2 500 T, c'est un modèle de gestion privée qui appartient aux usagers. Là aussi, beaucoup de services sont assurés en plus de l'abattage. Nous sommes donc là aussi sur un modèle qui a fonctionné à 800 T. L'abattoir a été conçu avec un budget restreint et depuis, il y a eu deux grosses rénovations. Voilà. Tout cela pour vous montrer que le modèle que l'on vous présente aujourd'hui, a fonctionné ailleurs, et que ce n'est pas modèle hors-sol.

Concrètement pour Ambert, ce scénario « service », est un scénario qui part sur un abattage à 600 T ; ce qui est finalement ce que fait l'abattoir aujourd'hui, et une découpe à sept gros bovins – ou équivalent bovins, ce qui en porcs fait un ratio différent -- à sept gros bovins qui sont mis sous vide et conditionnés en carton ; l'équipe, c'est l'équipe actuelle plus un chef de chaîne que l'on recrute ... et donc l'idée c'est de dire que les salariés qui font l'abattage en fait ne sont pas mobilisés tout le temps puisque l'abattage n'est que de 600 T, et donc ils ont du temps

complémentaire pour pouvoir aller à la découpe et accompagner le boucher, ce qui permet d'atteindre 7 gros bovins par semaine. Le service d'abattage, sera étalé sur trois jours, (...) On a pensé qu'on serait plus rentable si on abattait sur deux jours, mais dans ce cas, on n'est pas dans la philosophie de proposer un service optimal aux usagers, donc il vaut mieux opter pour un abattage sur trois jours, afin de ne pas engorger les bouvieries, et rester dans cet esprit de service. Ce qu'il faut retenir aussi, c'est que cette approche envisagée ici, permet que les deux jours où l'abattoir ne fonctionne pas, on peut monter en tonnage sans perturber le fonctionnement, et les investissements, puisque nous avons deux jours qui pourraient être exploités, ce qui laisse un potentiel de 40 % de tonnage supplémentaire, tout en restant sur le même modèle.

L'investissement consiste à se focaliser sur les mises aux normes demandées par la DDPP, qui permettent de relancer l'activité multi-espèces ; concrètement également, un aménagement des bouvieries serait nécessaire, mais aussi la couverture de l'espace entre les bouvieries et la salle d'abattage, l'ouverture d'une porte pour l'introduction des animaux accidentés ou morts, qui permettrait aussi une synergie avec l'abattage mobile, un changement de processus sur la chaîne « porcs » qui aujourd'hui ne fonctionne pas, et une réorganisation de l'atelier de découpe. Tout cela est chiffré aux alentours de 450 000 €. Ce sont des investissements minimaux afin de faire redémarrer une activité à 600 T selon les modalités exposées précédemment.

Ceci pour montrer que ce modèle peut trouver la rentabilité. Les comptes sont présentés sur les modèles de la comptabilité d'entreprise et pas sur la comptabilité publique ; pour ceux qui n'y sont pas habitués, les emplacements des sommes sont différents. Ici ce ne sont pas les comptes de l'abattoir d'Ambert, ce sont les comptes d'abattoirs génériques qui ont des activités à 600 T, qui montrent qu'il y a moyen de retrouver une rentabilité et de ne plus travailler à perte.

Voilà pour le projet « service ».

Ensuite, il y a le scénario « volume ». C'est une autre trajectoire qui peut aussi être envisagée. Dans ce cas, l'idée serait de retrouver l'activité historique de l'abattoir. Un abattage deux fois plus important que celui d'aujourd'hui, remonter à 1 200 T – c'est arrivé, en 2017, je crois – donc le contexte, c'est de rappeler que des usagers ont trouvé des alternatives, suite aux événements récents ; il faut quand même le prendre en compte par rapport à cet enjeu de volume, c'est-à-dire qu'il y a des usagers qui existent, qui sont venus pour faire monter le volume à 1 200 T, mais qui ne sont plus là aujourd'hui pour différentes raisons. En tout cas, il y a un volume existant, de 1 200 T, mais cela nécessite une remobilisation non seulement du territoire, mais également au-delà ... il faut ratisser plus large pour aller chercher des acteurs de plus grande taille. On a un abattoir en tout cas qui a une capacité de 1 200 T, ou en tout un cas un agrément de la DDPP. Ce qui montre que cela peut être envisagé.

Dans ce cas la stratégie serait un peu différente : nous ne sommes plus dans une volonté de travailler sur du service, de comprendre les besoins des usagers. L'idée serait ici de maximiser les volumes abattus, de ne pas proposer de services alternatifs et de maintenir une découpe, mais seulement dans la mesure où elle apporte de gros volumes d'abattage. Dans ce cas-là, la nécessité est de trouver rapidement les volumes nécessaires pour que l'outil fonctionne. L'attractivité ne serait pas au niveau des services mais au niveau du prix, qui serait concurrentiel et compétitif, ce qui permettrait de drainer des acteurs plus importants au niveau de la taille.

Là encore, cela n'exclut personne, cela en favorise certains seulement ; on est plutôt sur des grossistes, des chevillards, des bouchers, ...

Le fonctionnement dans ce cas-là, on fait moins de découpe bien sûr ; mais c'est toujours la même équipe, avec un chef de chaîne en personnel complémentaire. La différence c'est de dire que seul le boucher ferait de la découpe, et que les autres feraient seulement de l'abattage, et ne

viendrait pas aider à la découpe. C'est assez simple. On fonctionnerait aussi sur trois jours, mais il faudrait préciser au niveau des bouveries, afin qu'elles ne soient pas engorgées.

Les investissements sont à peu près les mêmes que pour les projets de service, sauf qu'il faut envisager des espaces de stockage supplémentaires, donc des frigos en plus et un agrandissement de la bouverie ; c'est pour cela que cela demanderait des investissements complémentaires ; ce qui porte l'investissement aux alentours de 600 000 €. Bien sûr tout ceci est à préciser dans le cadre de l'AMO.

La rentabilité, le compte de résultat ... si on s'en réfère à d'autres abattoirs sur ce modèle, on va rechercher moins de valeur sur le service ; plus de valeur ajoutée sur l'abattage, et on en arrive à des modèles qui tiennent la route également, des abattoirs qui ne perdent plus d'argent. Voilà les deux modèles envisageables. Et si on en revient à mon schéma présenté tout à l'heure, on a une phase de stabilisation avec un budget minimal – en tout cas pour retrouver une activité sereine – donc c'est la mise aux normes de toutes les injonctions listées par la DDPP, les aménagements de bouverie, sa couverture, la porte pour la partie « service », le changement de processus pour la chaîne « porcs », la réorganisation de l'atelier de découpe. Et si on est sur le scénario « volume » : la mise aux normes, et l'aménagement d'espaces de stockage complémentaires, et l'agrandissement des bouveries. Ce sont des investissements minimaux pour tenir trois-quatre ans, et refaire le point après cette stabilisation de l'activité de l'abattoir. On disposera de suffisamment d'indicateurs pour prendre la décision qui aura un impact sur le long terme – au moins vingt ans. On pourra se demander « qu'est-ce qu'on fait ? on voit que l'abattoir repart, des usagers reviennent, en tout cas il ne perd plus d'argent »... dans ce cas-là, on pourra se dire « rénovons l'outil actuel et partons sur un projet de territoire à plus long terme ; ou bien les indicateurs ne seront pas aussi bons que ce que l'on aura pu espérer, mais en tout cas ce n'est pas maintenant que l'on peut en juger... et à ce moment-là, peut-être que l'alternative serait éventuellement la construction d'un nouvel abattoir. Mais en tout cas, c'est un choix qui serait pris avec beaucoup plus d'éléments en main que ceux que l'on a aujourd'hui, et beaucoup moins d'interrogations, celles que l'on a aujourd'hui nous donnent beaucoup de mal pour nous positionner et faire un choix.

Par rapport aux deux trajectoires que je vous ai présentées, il faut insister sur ce qui a été dit lors du copil final : le projet de développement ne se limite pas à définir un budget, à se dire « on va mettre 450 ou 600 000 € et après ils se débrouillent », c'est bien de se dire qu'en fonction de la trajectoire choisie, il y a un mandat, il y a une direction qui doit être bien exposée au futur gestionnaire de l'abattoir. Si par exemple on choisit le scénario « service », au-delà des investissements dont on a parlé, il y a une réflexion qui doit être engagée avec les usagers, une réflexion de services, et également de différents partenariats à mettre en place... Et si on choisit l'autre option, il faudra aller chercher de nouveaux acteurs, de plus grande taille...

Le choix va au-delà de la mise en place d'une enveloppe budgétaire. C'est un projet collectif, qui doit être porté par toutes les personnes qui sont actrices dans cet abattoir.

Juste préciser que lors du dernier copil, la tendance claire et majoritaire des différents partenaires présents autour de la table était de dire qu'il fallait s'orienter vers les scénarios « service ». Les arguments en faveur étaient que la politique agricole s'oriente vers une agriculture de qualité, qui favorise les circuits courts, et qui permet aux agriculteurs de capter plus de valeurs. Le scénario « service » est aussi en phase avec le PAT, et tout ce qui a été insufflé dans ce cadre-là. Il y a un travail sur la restauration collective qui a été engagé sur le territoire, et clairement, l'implication de l'abattoir est incontournable. Les usagers présents ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient conserver un outil d'abattage de proximité et qui proposerait des services. Beaucoup ont déclaré que l'existence de cet abattoir avec les services que l'on pourrait mettre autour leur permettrait de continuer ou de développer leur activité. De

plus la tendance actuelle va vers une diminution de la consommation de viande, mais va vers plus de qualité. Il y a aussi le fait que l'idée d'aller vers un abattoir qui mobilise tout une série d'utilisateurs, qui va vers des services complémentaires, et toute une synergie qui pourrait être mise en place, cela encourage la création du collectif, la mutualisation de ressources... il y a aussi l'abattoir de Brioude qui a été évoqué : proposer un abattoir qui ne va pas chercher du volume, mais plutôt du service et de la qualité, cela permet de se différencier par rapport à celui de Brioude, et de se trouver en complémentarité. Et puis la difficulté d'accès à Ambert pour les gros apporteurs, est un élément qui a été aussi relevé et qui n'est pas en faveur pour le scénario « volume ».

Un élément sur la rigueur de gestion, mais cet élément a déjà été très fortement évoqué lors du cotech, et du copil. Ce point de vigilance, on voit bien que l'abattoir d'Ambert a subi beaucoup de bouleversements durant ces derniers mois et les comptes ne sont pas très fringants, on va dire, ... et là aujourd'hui, il y a vraiment une nécessité, il y a un point de vigilance très fort sur la gestion des comptes de l'abattoir ; il y a moyen de faire des économies sur de nombreux postes – quelques-uns ont été listés – mais en tout cas si on veut réussir ce projet, il y a un assainissement budgétaire nécessaire, et donc un contrôle de gestion très important à mettre en place, pour aller chercher une optimalité en termes de finances.

Les prochaines étapes, alors je ne sais pas si c'est ce soir... mais en tout cas il faut décider quelle direction on veut donner à cet abattoir, quel scénario est souhaité pour cet abattoir. Ensuite les missions de la direction – quand je dis « la direction », c'est la gouvernance de l'abattoir – c'est le respect de l'orientation choisie. Et enfin, c'est rénover, car il y a des investissements très urgents à faire, pour rouvrir cet abattoir et se mettre en accord avec l'inspection de l'Etat.

Je vous remercie pour votre attention. (...). »

François Dauphin : « Merci de nous avoir présenté cette étude. Je crois que vous l'avez vu clairement, il y a deux scénarios : je pense que nous, on peut seulement s'orienter vers le premier, celui de service car le scénario « volumes », -- j'étais à Brioude, il n'y a pas longtemps, et on voit que Brioude, ils font du volume ; ils sont à plus de 3 000 T, et ils ont de grosses difficultés aujourd'hui... Et ce qu'attendent nos bouchers et nos éleveurs, c'est plutôt un abattoir de territoire. La question qu'il faut se poser aujourd'hui, je crois, c'est de savoir quel modèle agricole on souhaite avoir sur notre territoire, et quel modèle on veut voir se développer, on souhaite encourager... J'ai tous les jours un ou deux bouchers au téléphone, parce qu'aujourd'hui ça leur coûte cher de tuer ailleurs ; ce matin, j'ai eu l'entreprise Fougerouse à Saint-Anthème – il fait un gros tonnage, plus de 200 T à l'année – et il m'a dit qu'il ne pouvait plus continuer comme cela, qu'il fallait faire quelque chose. Je pense que le scénario, selon moi, qu'il faut choisir, est le scénario « service ».

Il faut quand même qu'on se dise une chose : c'est la phase de stabilisation, qui est un problème, c'est la mise aux normes. Si l'on veut que notre abattoir redémarre – et on s'est engagé auprès de la DDPP – c'est de faire cette mise aux normes. Donc c'est l'aménagement de la bouverie, la couverture de la bouverie, et la porte d'introduction d'animaux, puisque certains se sont échappés, et on a vu le résultat, une personne a été accidentée.

Une chose importante demandée par nos éleveurs aussi, c'est de pouvoir amener des animaux accidentés, aujourd'hui on ne peut pas le faire. Quelqu'un qui a un animal accidenté aujourd'hui, eh bien ... c'est l'équarrissage, je pense qu'il préférerait l'amener à l'abattoir, pour en tirer quelque profit.

Il y aura aussi un gros travail à faire, mais qui ne rentre pas dans la mise aux normes, c'est de voir ce que l'on souhaite au niveau de l'atelier de découpe. Il y a une forte demande là-dedans aussi, et dans cette phase de stabilisation, ce sera à nous de choisir si l'on veut augmenter la découpe, et si l'on veut s'orienter vers plus de transformation. Je pense que le coût qui a été

annoncé de 450 000 €, je pense que cela sera sans doute un peu plus élevé, mais si l'on veut satisfaire à cette forte demande, il faut faire redémarrer l'abattoir tout de suite. Voilà ce que je voulais vous dire. »

André Fougère : « Je voulais savoir pourquoi l'abattoir est actuellement fermé. Est-ce que ce sont seulement les problèmes de mises aux normes ? Où en est-on actuellement ? »

François Dauphin : « Il y a un problème de mises aux normes ... tu le sais très bien, puisque tu nous l'as dit l'autre fois, et tu m'as reproché que le directeur était parti, que nous n'avions pas su le retenir ... »

André Fougère : « Reprocher ? non, non, non... »

François Dauphin : « Je voudrais te répondre dans ce sens-là déjà ; le directeur est parti parce qu'on lui a donné un peu plus ailleurs, et que malheureusement, financièrement nous ne pouvions pas le faire, et ... »

André Fougère : « Je ne sais pas... Brigitte est là, peut-être qu'elle pourrait en parler ... »

François Dauphin : « Je ne sais pas chez les collègues ce qui... Bon ! allez ! je ne veux pas rentrer dans les... ça ne sert à rien... »

M. le Président : « L'abattoir est fermé aujourd'hui, parce qu'on n'a pas de directeur. »

André Fougère : « Vous n'en trouverez jamais ? »

François Dauphin : « Déjà, si tu veux un grand directeur, ça ne se trouve pas comme ça aujourd'hui. On en a eu... »

André Fougère : « C'est la base ! ... si on n'en trouve pas ... »

François Dauphin : « Oui, M. Fougère ! je le dis aussi : c'est la base... mais le dernier que l'on a rencontré, je croyais que ce serait convenu, et tu sais ce qu'il m'a répondu ? Ambert est trop loin, et je ne veux pas venir à Ambert... tu vois, il y a un problème d'accès... trois heures pour venir de Lyon, comme pour M. Baillot, ce soir ... c'est quand même... Bien ! le Directeur est parti. On a rencontré des candidats, deux ou trois ... on en attend un autre. Ce n'est pas évident de trouver un directeur d'abattoir ; déjà, ils demandent un gros salaire ; le premier directeur qu'Ambert avait embauché, il ne fait plus partie de notre effectif depuis quelques jours, car on a fait une rupture conventionnelle, et cela nous soulage au niveau financier. »

Véronique Faucher : « On n'est pas ici pour régler nos comptes, mais quand même, je trouve fou, que nous, élus d'Ambert, posions ces questions là aux élus de la communauté de communes. Je pense que tu connais les réponses, et je ne sais pas où tu veux en venir. Aujourd'hui, je pense que nous déplorons tous la situation dans laquelle se trouve l'abattoir. Le passé, c'est le passé, maintenant il faut avancer... (inaudible) Oui ! eh bien ! pose tes questions ailleurs qu'à la communauté de communes, pose-les à Ambert ... »

M. le Président : « Oui, la réponse André, c'est que nous n'avons pas de directeur. »

François Dauphin : « Oui, la réponse c'est qu'on en cherche. La deuxième solution, c'est que nous avons lancé un appel d'offres pour avoir un chef de chaîne ; le gros problème, c'est que pour avoir un chef de chaîne, il nous faut un directeur de régie, un élu ne peut pas être directeur de régie ; moi, je suis président de la régie, mais même un agent ALF ne peut pas être directeur de régie... la DDPP ne nous laissera pas ouvrir tant que nous n'aurons pas de directeur, c'est clair et net. C'est pour ça qu'on se dépêche d'en trouver un ; et dès qu'on aura trouvé, dans les quinze jours qui suivent ... alors tu vas me dire « Que font les employés ? » ... eh bien, ils ont fait de l'entretien ; il y a le couloir d'amenée des veaux qui n'est pas aux normes ... le matériel est arrivé, et on attend la validation par la DDPP pour qu'ils nous autorisent à tuer des veaux. on pourrait travailler sur trois chaînes si ça ouvre. »

Marc Joubert : « Une petite précision. J'ai entendu « directeur de chaîne » et « directeur de régie » et puis, ... ce serait trois postes que l'on créerait ? »

François Dauphin : « Non, ... le directeur de chaîne est celui qui s'occupe des animaux, celui qui surveille la rentrée des animaux, si elle est conforme, s'ils ne sont pas accidentés, et ce, jusqu'à l'abattage. Après, le directeur qu'on veut, il faut qu'il s'occupe de cela et de tout ce qui est administratif, responsable de personnel, les fiches de paie, l'hygiène, etc. On en avait trouvé qui aurait pu faire mais malheureusement, il nous a dit qu'au niveau administratif, il n'était pas doué ; on retombe dans le même problème qu'on a eu avec le dernier directeur. On a vu le résultat. Cela peut être le même mais le tarif et le salaire n'est pas le même. Si on trouve un directeur général, ce sera impeccable, sachant qu'il faut qu'il soit RPA (cela veut dire qu'il faut qu'il ait la certification, responsabilité protection animale). Aujourd'hui, c'est très important, il faut qu'il ait toutes les certifications. »

Guy Gorbinet : « Bonjour à tous. je voulais dire à André, etc. Même nous, lorsque nous avons voulu trouver un directeur, ça a été très compliqué. Je souhaite effectivement que l'on en trouve un rapidement pour que l'on puisse ouvrir, mais ce sont des personnes difficilement trouvables. Nous avons eu les mêmes difficultés. Et puis il y a aussi – puisque François m'en a parlé – la problématique du conjoint, qui pour venir à Ambert... c'est compliqué. Je fais confiance, à la communauté de communes pour trouver un directeur et pour que l'on reparte sur notre abattoir, car pour moi c'est un outil indispensable à notre territoire. »

Marc Joubert : « Cela signifie que tant que l'on n'a pas de directeur, on ne fait pas de travaux ? parce que si on fait des travaux et qu'on n'a pas de directeur pour rouvrir l'abattoir, cela risque d'être compliqué. »

M. le Président : « Oui... Oui mais l'Assistance Maître d'Ouvrage que nous voulons mettre en place, ... à mon sens, il faut quand même la lancer, ... mais ça va venir dans le débat, Marc... Par ailleurs, un point très important, afin que vous ayez tous les éléments pour prendre les bonnes décisions, c'est la situation financière. »

Bruno Paul : « Une petite question : est ce que ça ne serait pas le moment de prendre la décision, -- si on continue l'abattoir --, d'en profiter pour faire les travaux ? Les travaux vont prendre combien de temps ? c'est important ! car l'abattoir est fermé, alors les travaux de remise aux normes vont durer combien de temps ? »

M. le Président : « Aujourd'hui, ... les chaînes ovins et bovins, -- il manque la chaîne « veaux » car elle doit être validée par la DDPP— mais ces trois chaînes pourraient tourner demain matin. »

Bruno Paul : « D'accord, mais on n'a pas de directeur... donc, en attendant est ce que les travaux ne pourraient pas être faits ? cela permettrait peut-être de trouver un directeur et de repartir d'un bon pied, parce que si on attend, l'année prochaine, on sera toujours au même point. »

M. le Président : « Je suis d'accord. »

François Dauphin : « Je suis aussi d'accord avec toi, mais des travaux, ... on va en parler, on a pris une assistance à maîtrise d'ouvrage, ce sont eux qui vont travailler là-dessus, et les finaliser pour qu'on puisse prendre un maître d'œuvre. »

Bruno Paul : « Oui mais la question que je pose est celle-ci : est-ce qu'au moment des travaux, l'abattoir est ouvert ou fermé ? »

François Dauphin : « Au moment des travaux, on a demandé que l'abattoir – si on a un directeur bien sûr – que l'abattoir soit fermé le moins de temps possible, de coordonner les travaux pour que l'abattoir continue à travailler. »

Bruno Paul : « Donc l'abattoir resterait ouvert et les travaux se feraient en même temps. »

François Dauphin : « Il y aura un moment sans doute où il y aura une fermeture parce que des travaux ne pourront pas se faire... Mais comme on tue seulement deux jours par semaine, je pense qu'on peut s'arranger à tuer en début de semaine, et dire aux entreprises qu'elles ont dix jours ou quinze jours pour faire leurs travaux. »

Bruno Paul : « Ce qui m'inquiète moi, c'est que l'abattoir est fermé depuis un mois et demi, les gens qui font tuer des animaux, est ce qu'ils ne vont pas se lasser d'attendre ? »

François Dauphin : « Oui ! justement, ils se lassent, et j'en ai tous les jours au téléphone qui me demandent quand est ce que l'abattoir va rouvrir. On travaille là-dessus avec Marie-Laure, on écrit des courriers, on a répondu à des appels d'offres, ... Vous savez quand vous avez des appels d'offres, il faut les trier un peu parce qu'on trouve un peu n'importe quoi... En revanche, les deux chaînes, si l'on a un directeur demain, il ne démarrera pas parce qu'il faut quinze jours pour que la DDPP nous donne son feu vert pour qu'elles repartent. La chaîne « veaux » le couloir de rétrécissement, tous les travaux ont été faits, il faut que la DDPP les valide... et on pourrait repartir sur trois chaînes, et économiquement, cela nous arrangerait. »

Bruno Paul : « Est-ce qu'il est obligatoire que l'on ait un directeur pour redémarrer ? si on n'en trouve pas pendant six mois, on ne redémarre pas pendant six mois alors ? »

François Dauphin : « J'espère bien qu'on va en trouver un... il y a plusieurs solutions, on est en train d'y travailler ; peut-être qu'un directeur d'ailleurs pourrait venir nous dépanner... mais je n'en ai pas la certitude. »

M. le Président : « Ce sont de vraies questions que tu poses, Bruno... on va y venir. Un point sur le financier, comme vous l'aviez demandé, c'est important. Aujourd'hui la trésorerie, nous en sommes à 51 775,50 €.

On a fait deux hypothèses : L'une si on ouvrait le 1^{er} juillet 2022, avec le directeur et les 3 chaînes, on aurait un déficit de 148 136, 56 € en fin d'année 2022. Et si on ouvrait au 1^{er} janvier 2023, cela nous ferait un déficit de 224 633,62 pour la régie. Voilà. Pour ces quelques indications financières. L'estimation des revenus a été faite par Marie-Laure qui a travaillé avec les services de comptabilité d'ALF. Ils ont imaginé des gros bovins, des veaux, ... les porcs : 0 parce que la chaîne « porcs », ne peut pas ouvrir pour 2022, c'est sûr.

Voilà les chiffres qui ont été pris en compte pour l'évaluation.

Côté investissements : l'investissement ne sera pas un problème puisque nous sommes assurés par les services de la Région, de l'Etat d'avoir des aides, donc effectivement, si on a 80 % d'aides, par rapport à ce que l'on a vu, cela ne sera pas un souci. Et puis il y a des résultats positifs aujourd'hui, parce qu'on n'a rien fait. Voilà où nous en sommes.

Ce ne sont que quelques indications, car je veux que nous ayons un vrai débat au sujet de cet abattoir, avec les chiffres qui sont posés, les scénarios qui sont proposés afin que chacun puisse poser des questions, et que nous puissions prendre la bonne décision, ce soir.»

Corinne Mondin : « Je voulais juste savoir : quelle est la position de TDM, n'y avait-il pas une collaboration possible ? »

M. le Président : « Si. Peut-être, ... si tu veux, les financeurs dont tu parles, -- Thiers Dore Montagne – ils étaient d'accord pour nous aider, la Mairie de Clermont nous a écrit également pour nous dire qu'ils étaient d'accord, mais à mon sens, ils interviendraient plutôt sur l'investissement... Tu sais bien, nos financeurs n'interviennent pas sur le fonctionnement ; c'est une négociation qu'il faudrait avoir avec eux. C'est pour cette raison que je dis que l'investissement, on y arrivera toujours, mais peut-être qu'ils pourraient participer sur la partie fonctionnement ? il faudrait se mettre autour de la table pour voir avec quels services, il faut

démarrer et quels services on peut leur proposer. Il est vrai que la Mairie de Clermont, nous a dit qu'elle nous suivait par rapport au PAT... ils sont intéressés, et puis Thiers Dore Montagne peut-être également ... Voilà. Côté financements du fonctionnement, voilà où on en est aujourd'hui. »

Corinne Mondin : « Donc en fait, on revient toujours au point de départ, qui est la prise de décision d'ALF, et c'est en fonction de cette prise de décision que les choses pourront s'enclencher ou pas. »

M. le Président : « Et la prise de décision est liée à l'embauche d'un directeur de régie, ou peut-être à d'autres solutions... »

Marc Joubert : « Les 450 000 € de travaux prévus, c'est du fonctionnement ? »

M. le Président : « Non, c'est de l'investissement. Ce sont les travaux listés pour lever les prescriptions de la DDPP. »

Marc Joubert : « Pourtant, il me semble que nous avons déjà parlé de ces soucis-là, et les montants étaient un petit peu moins élevés, parce que de mémoire, ils se trouvaient aux alentours de 180 000 €, non ? »

François Dauphin : « Mais entretemps, ils nous ont rajouté des travaux qui n'étaient pas obligatoires : la couverture du couloir d'amenée, et des bouveries... parce que les bouveries au départ n'étaient pas comprises dedans, mais vous savez aujourd'hui, les bouveries, les mises aux normes, tous les jours elles changent. »

Marc Joubert : « Mais est ce que ce sont des travaux obligatoires ?... »

François Dauphin : « Oui ! »

Marc Joubert : « ... pour répondre aux injonctions de l'Etat ? »

François Dauphin : « Enfin, une mise en demeure en général, c'est obligatoire... »

Marc Joubert : « François, moi, je réagis à ce que tu dis ; tu nous dis : « on a rajouté ce qui n'était pas obligatoire » ... »

François Dauphin : « Ce sont les mises en demeure qu'on a ... la dernière mise en demeure qu'on a eue qui nous dit, -- on pourra vous le faire passer, l'arrêté -- qui dit qu'il y a toutes ces choses-là à faire. »

M. le Président : « Les 180 000 € dont tu parles, ils n'étaient pas liés à des travaux, ils étaient liés à ce que la communauté de communes mettait dans la régie de l'abattoir pour le faire fonctionner. Les travaux étaient bien d'un montant... ils n'étaient pas de 180 000 les travaux, auparavant, ils étaient plus...c'était plus ... voilà. Cela n'a rien à voir avec les 180 000 € que la communauté de communes -- ce qui avait été décidé ici -- devait mettre dans la régie. »

Marc Joubert : « Il avait bien été décidé que des travaux que la ville d'Ambert engageait ... elle voulait l'assurance que demain, la Cocom les reprenne, de mémoire. »

François Dauphin : « Il y avait des travaux ... d'ailleurs il y en a qui ont été faits, puisque le rétrécissement du couloir d'amenée des veaux était prévu là-dedans, et c'est la ville d'Ambert qui l'a fait, qui l'a payé. Il y avait des travaux à l'époque, il y a deux ans qui ont été demandés à la ville d'Ambert, ... il y en a qui ont été faits, d'autres qui n'ont pas été faits, mais il y a dans un protocole d'accord, qu'on a établi entre la commune et la communauté de communes, que c'est bien Ambert qui payera ces travaux, ceux qui ont été désignés. Mais bon, on ne va pas faire payer à Ambert, quand même, les mises en demeure qui ont été émises après, depuis que ça se... »

M. le Président : « Tu fais référence au prévisionnel qu'on avait annoncé en janvier quand on a transféré, et depuis, il y a des choses qui ont changé, aussi bien sur la direction d'ailleurs, parce

qu'il n'y a plus de directeur, etc. On s'adapte en permanence. Madame la Sous-préfète souhaite intervenir. »

Madame la Sous-préfète : « Vous parlez de la DDPP, qui est un service de l'Etat, que je représente. Aujourd'hui la DDPP a effectivement émis des mises en demeure. J'imagine que vous avez tous l'historique ; j'ai eu la DDPP au téléphone, avant cette réunion pour en savoir un peu plus. Vous savez, les services de l'Etat, et le Préfet du Département, souhaitent soutenir l'ouverture, et le maintien de cet abattoir à Ambert, ... si vous le souhaitez évidemment, c'est très important. Et moi je serais là, en son nom, pour vous soutenir, vous accompagner au mieux. Il y a des mises en demeure, le DPP m'a déclaré qu'il avait donné un échéancier pour pouvoir se mettre en conformité ; il y a vraiment une volonté de vous accompagner. Par conséquent, nous allons vous accompagner financièrement, nous allons vous accompagner sur l'ingénierie. En effet, le directeur, un directeur qualifié et compétent est nécessaire, indispensable pour le bon fonctionnement de cet abattoir ; j'ai compris que votre personnel était formé comme cela vous a été demandé. Il y a donc beaucoup de choses qui ont été faites. Pour ce qui concerne les mises en demeure, cet échéancier va vous être communiqué pour pouvoir vous mettre en conformité rapidement parce que cela est nécessaire, tout en vous laissant un peu de temps aussi. Pour le directeur, je ne comprends pas ... il est certain que vous devez avoir des difficultés pour en retrouver. J'ai discuté avec le président de la Chambre d'agriculture -- que vous connaissez tous, M. Chauve-- je lui ai demandé si lui-même dans son réseau, même au niveau national, est ce qu'il n'y aurait pas des possibilités pour trouver un directeur ? il y a Pôle emploi, il y a l'APEC, puisque ce sont tout de même des cadres, par les agences d'intérim ... J'imagine que vous cherchez au niveau national ? »

François Dauphin : « On a Pôle emploi qui nous en a envoyés ; hier, justement, j'ai reçu de Paris, une personne qui s'occupe des abattoirs, et qui m'a dit qu'il était en train de voir un ou deux directeurs pour essayer de les décider de venir à Ambert... »

Madame la Sous-préfète : « Bien. J'ai compris qu'il y avait effectivement, M. le Maire d'Ambert l'a dit, un directeur qui semblait compétent, mais il y avait un souci pour la conjointe qui ne souhaitait pas... Cela aussi, j'ai bien compris qu'il y avait une vraie problématique ici pour trouver un emploi pour le conjoint. Je suis convaincue cependant qu'il y a un directeur qui sera intéressé. Mais je pense qu'il faut une mobilisation collective. »

François Dauphin : « Oui, après... des directeurs on en a reçus, mais des gens qui viennent et qui nous disent « je veux tant » et qui ne sont pas capables de faire tout ce qu'on leur demande, je m'excuse... mais on ne peut pas prendre un directeur pour dire qu'on en a un... il faut qu'il soit compétent ! »

M. le Président : « Tout ce que vous venez de dire, Madame la Sous-préfète, ça a été mis en action par François qui cherche depuis quelques temps déjà, en tirant toutes les sonnettes possibles. »

François Dauphin : « Vous avez raison de le rappeler : lorsque nous avons fait le Copil, le Préfet était présent, ainsi que le Président du Département, il y avait aussi la Région... Et tous ont été formels, pour affirmer que c'était le seul abattoir public qui restait dans le Département, et ils étaient tous d'accord pour qu'on le laisse ouvert. C'est d'ailleurs lors de cette réunion où le feu vert nous a été donné pour travailler dessus. Aujourd'hui, on a proposé le scénario qui vous a été présenté ; après, on choisira un maître d'ouvrage et voilà, et on saura exactement la somme des travaux. »

Bruno Paul : « Oui, François, encore une question. Le Directeur, on en trouve un très bon, et dans six mois, il part. On referme l'abattoir ou on peut trouver une solution ? ... parce qu'à chaque fois qu'un directeur part dans une usine, l'usine ne ferme pas... »

François Dauphin : « On essayera de le garder ... »

Bruno Paul : « Attends ! on ne le gardera peut-être pas mais est-ce qu'on ne peut pas trouver une solution, s'appuyer sur un autre abattoir ? parce qu'on ne peut pas fonctionner comme ça ! »

François Dauphin : « C'est ce sur quoi on est en train de travailler, parce que bon ! il ne faut pas croire qu'avec Marie-Laure, on ne fait rien ! Tous les jours, je passe presque ma vie à travailler sur l'abattoir... et croyez-moi, quelquefois, cela me pose des problèmes, parce que je ne dors pas très bien. Mais cela c'est mon problème. Toi qui es artisan, eh bien ! tu sais comment ça se passe... si on veut quelqu'un, il faut quelquefois le débaucher ailleurs... On est aussi en train de travailler ... »

Bruno Paul : « Mais ça, ce n'est pas très bien, parce que ça peut t'arriver aussi... »

François Dauphin : « Malheureusement, on en est là aujourd'hui. »

Christian Heux : « On a laissé partir un directeur pour 500 €, mais vu ce qu'on perd tous les mois, je pense qu'on peut aller le rechercher avec 500 € de plus... »

François Dauphin : « Non, on n'a pas laissé partir un directeur pour 500 €, il a choisi de partir parce que quelqu'un l'a demandé... »

Christian Heux : « Mais peut-être que la démarche est possible dans l'autre sens ; je ne veux pas être méchant avec ça, la démarche dans l'autre sens... il était bien, il s'est bien plu ici, il peut peut-être revenir... »

François Dauphin : « On lui a posé la question, et je peux dire qu'il n'est pas parti en ayant des... parce qu'on l'a toutes les semaines au téléphone ; il s'inquiète de savoir comment ça se fait ; on a des bonnes relations, il nous donne des bons conseils, et justement il fait tout pour essayer de trouver quelqu'un. On lui a proposé, on lui a dit « Reviens à Ambert, puisque tu étais bien » mais bon, il a eu un engagement ; qu'est ce que tu veux faire ? il est jeune, je le comprends ; ... »

Marc Joubert : « Ca veut dire qu'à Ambert, il n'avait pas d'engagement ? »

François Dauphin : « Ah si, il avait... mais ce n'est pas nous qui l'avons embauché, je te signale, c'est la mairie d'Ambert qui l'a embauché et il avait été embauché sur ... je ne me rappelle plus... Combien Brigitte ? ... six mois ? Il avait un contrat ... »

Brigitte Isard : « (inaudible)... non attends, on l'a embauché jusqu'au 1^{er} janvier 2022 parce qu'après, il passait cocom, et il changeait de contrat, car ce n'était pas un salarié de l'abattoir. Il changeait donc de contrat et il a résigné un contrat avec la cocom pour six mois. »

François Dauphin : « C'est qu'il avait un contrat de six mois avec vous et il n'a pas voulu le renouveler en... »

Brigitte Isard : « Non, non, il n'avait pas un contrat de six mois avec nous ! Nous, on l'avait payé jusqu'au 1^{er} janvier 2022. »

François Dauphin : « C'est normal que vous l'ayez payé jusqu'au 1^{er} janvier puisqu'après il était cocom... »

Brigitte Isard : « le 1^{er} février 2022, il était cocom et il voulait un contrat cocom, ce qui est logique puisqu'il n'était plus mairie d'Ambert ; donc il a résigné un contrat et il ne voulait pas signer un contrat d'un an, il a signé un contrat pour six mois avec ALF. (...) Non il ne voulait pas signer davantage parce qu'il... voilà ; pour différentes raisons. »

Marc Joubert : « Oui, bon ! il n'a pas fait ses six mois. »

Gérard Cornou : « J'interviens pour rassurer Madame la Sous-préfète. Je vous remercie beaucoup, mais le conseil communautaire, -- et cela fait déjà plusieurs années --, a donné un

avis très favorable, pour maintenir et activer un abattoir sur Ambert. Donc aujourd'hui, la décision n'est pas de dire, on n'arrête tout. On n'arrête pas. La décision, c'est de faire un choix pour un scénario... »

François Dauphin : « Voilà. C'est ce qu'on va vous proposer. »

Gérard Cornou : « Alors simplement, notre technicien qui a fait le diagnostic constate qu'il y a une forte demande, mais il n'y a pas toujours une réponse à cette demande ; autrement dit, l'abattoir permettrait de joindre ce besoin de viande notamment bio, avec aussi l'effort que pourraient faire – ou feront – les agriculteurs pour apporter de la viande. Et je pense que c'est un peu timoré de choisir la formule 600 T dans la mesure où si on est à 600, on peut être à 700, à 800 ou bien 900... en développant les services et en apportant de la plus-value à la viande qui est abattue. Donc, personnellement, je suis absolument « pour » l'abattoir, et personnellement, je voterai plutôt pour le scénario « volume ».

Mathieu Baillet : « Juste pour préciser, les 600 T, c'est de dire que c'est finalement, la part minimale qui permet de garder une rentabilité, avec un volume minimal et beaucoup de services. Après, comme vous l'avez vu, c'est un fonctionnement à trois jours par semaine. Et comme je l'ai dit on peut monter à 5 jours par semaine, et il y a donc potentiellement un réservoir avec le même investissement – mais bien sûr avec plus de personnel, -- mais il y a un réservoir de fonctionnement pour monter jusqu'à 1 000 T. Il y a quand même une crainte, aujourd'hui qui a été souvent évoquée par beaucoup : « Est-ce que finalement les gens vont revenir ? est ce qu'on va pouvoir assurer plus de volumes ? », et c'est d'expliquer qu'avec un modèle à 600 T avec beaucoup de services, on peut y arriver aussi. Donc le risque est minimisé. Avec le volume existant aujourd'hui, on peut s'en sortir. »

François Dauphin : « Il faut aussi se dire qu'aujourd'hui, on sera coincé... on ne pourra pas aller au-delà de 1 200 T car on aura de gros problèmes avec les frigos, etc. Et l'agrément de la DDPP est à 1 200 T. »

Inaudible.

François Dauphin : « Ah bien oui ! mais c'est pour cela qu'on se laisse de 2022 à 2026... Et après on verra. Comme on l'a dit – parce qu'on en a déjà parlé d'avoir un nouvel abattoir – beaucoup de gens nous ont dit, les bouchers qui sont loin, ils ne veulent pas venir jusqu'à Ambert. C'est même dangereux de dire cela ; parce que certains ont tendu l'oreille, et ils nous ont dit : « eh bien, si un nouvel abattoir doit être construit, il doit se faire du côté de Thiers, près de l'autoroute. » C'est donc à nous de bien choisir le scénario que l'on veut, et quel outil on souhaite pour le territoire. »

Marc Joubert : « La décision de garder l'abattoir, on l'a déjà actée. Après, c'est le scénario, qui moi personnellement me choque. Il me semble que les investissements qui devaient être faits étaient d'un niveau moindre, et puis aussi, ce qui me gêne aujourd'hui, c'est de faire ces investissements, tant qu'on n'est pas certain de pouvoir rouvrir avec la présence d'un directeur, et quelque part cela me chiffonne un peu. Le frein, pour moi, il est là. »

François Dauphin : « Non, mais je te comprends, mais aujourd'hui, les travaux ne vont pas attaquer demain. Il faut que nous ayons le résultat du travail de l'AMO, car c'est eux qui vont nous dire les chiffres, et tous les travaux qu'il y a à effectuer. Et après, c'est vous qui devrez prendre la décision si on les lance ou pas. »

Daniel Barrier : « Dans l'étude, il y a quelque chose que j'aurai souhaité voir, c'est la façon dont l'abattoir sera exploité à l'avenir. Moi, je souhaite absolument que l'abattoir persiste, mais on est parti sur un scénario à 600 T en disant, les grossistes, ma foi, on n'en a pas trop besoin, mais aujourd'hui, on s'aperçoit qu'on a juste les 600 T, il faudrait, pour consolider un peu notre affaire, trouver des clients supplémentaires, et on n'a pas cherché à savoir si on pourrait les

obtenir ou pas, et comment on pourrait faire pour les fidéliser. Est-ce que l'exploitation d'un abattoir, par exemple en créant une société d'Economie Mixte locale, qui impliquerait les usagers de l'abattoir, serait une solution puisqu'ils y mettraient des billes dedans ? je pense que ce serait une solution pour une meilleure gestion, et pour stabiliser l'affaire. »

François Dauphin : « Mais dans l'étude, la question a été posée. »

Daniel Barrier : « Elle a peut-être été posée, mais elle n'apparaît pas ici. Et autre chose : ce qui compte bien sûr c'est le tonnage, mais ce qui compte aussi et surtout c'est le chiffre d'affaire, donc dans les 600 Tonnes, je suppose que l'on a prévu, quand même, une augmentation de tarifs, parce qu'actuellement, on est sans doute dans les moins chers de France ; en tout cas, j'ai eu des contacts avec pas mal d'usagers de l'abattoir ces derniers temps, et il y en a aucun qui m'a dit qu'il était contre une augmentation des tarifs puisque de toute façon ça leur coûte plus cher d'aller voir ailleurs. Donc il y a une petite marge de manœuvre. Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est de dire que l'on part sur un 600 T, en n'étant pas trop sûr des deux gros clients ou du gros client, etc. et il faut quand même qu'on arrive à le faire ; donc il faudrait un peu à bétonner cela. »

Mathieu Baillot : « Il y a trois questions. La première : c'est de savoir si on peut mettre en place un système de gestion mixte avec les usagers. Pour rappel, dans la mission, la première phase, c'était l'état des lieux, qui a consisté à lancer un questionnaire auprès de tous les usagers pour avoir un maximum de retours, par rapport à leur perception de l'abattoir, et on s'est entretenu également, plus spécifiquement avec les usagers-clefs, déterminés en fonction de leur apport en volume. On a pris les 20 plus gros. Que ce soit avec les questionnaires, ou avec les entretiens, systématiquement, l'idée aujourd'hui de réinvestir dans une gestion partagée de l'abattoir est balayée de la main. Pourquoi ? parce qu'il y a eu un historique. Il y a des personnes qui avaient mis de l'argent dans la structure qui existait auparavant, et qui a fait faillite, et elles nous ont dit qu'il était hors de question, aujourd'hui qu'elles remettent de l'argent dans la structure, au vu de ce qu'il s'est passé. »

Daniel Barrier : « Elles vont en mettre quand même, puisqu'elles le paieront par le biais de leurs impôts. »

Mathieu Baillot : « Ce qui ne veut pas dire que ce n'est pas faisable ; si après cette phase de stabilisation nécessaire, et cette confiance réinstaurée, et si d'ici trois-quatre ans, l'abattoir fonctionne à nouveau correctement et qu'il présente des perspectives un peu plus encourageantes que celles de maintenant, la question pourra être mise sur la table. Mais aujourd'hui, vraiment, on n'a trouvé personne qui envisage cette possibilité. »

Daniel Barrier : « Donc, vous ne faites qu'appuyer mon questionnement sur la fidélisation des clients et la possibilité de bien asseoir notre abattoir, car la confiance n'y est pas visiblement. »

Mathieu Baillot : « La confiance sur une modalité de gestion mixte, non ... effectivement, elle n'y est pas. Après, par rapport aux besoins – on ne va pas parler de confiance, mais de besoins – les usagers les plus petits... quand on dit « plus petits », ce sont les personnes qui n'ont pas de camions, pas d'infrastructures, et une mobilité qui leur permettent de faire cent kilomètres pour aller ailleurs... Ces personnes-là aujourd'hui, elles ont vraiment des problèmes, elles trouvent des solutions tant bien que mal, mais elles disent toutes : « moi demain, si l'abattoir rouvre, je reviens tout de suite. » parce qu'elles en ont besoin. Certains acteurs de moyenne taille, disent qu'aujourd'hui, ils ont une alternative, ils louent un camion, cela leur coûte cher, donc ils sont en phase de transition ... soit ils trouvent une solution durable pour ne plus avoir recours à Ambert, et à ce moment-là, ce public est perdu... parce que s'ils parviennent à trouver une solution durable et un fonctionnement stable pour aller ailleurs, ils ne reviendront pas. Soit on est capable aujourd'hui de leur proposer le service qui les arrange et ils reviendront.

Après on est dans un secteur économique, où personne ne va promettre de revenir à Ambert, ce n'est pas comme cela que ça se passe, mais en tout cas... si le service est là, et si la prestation est là, ils reviendront. »

Daniel Barrier : « Ma position est qu'on a pris la décision de vouloir faire perdurer cet abattoir, on rentre dans une phase transitoire de 3-4 ans ; ça nous permet pendant ce temps de voir ce qu'il faut faire après. »

François Dauphin : « C'est bien ça, l'objectif ; après ce n'est pas à une collectivité de gérer cela en régie. »

Daniel Barrier : « Oui... peut-être que dans 3-4 ans, on décidera peut-être de fermer l'abattoir,

M. le Président : « Oui, peut-être... »

Daniel Barrier : « ... mais n'empêche qu'il faut essayer. »

François Dauphin : « C'est un travail que l'on fera au fur et à mesure ; aujourd'hui notre plus gros travail est de remettre cet outil en route. »

M. le Président : « Y a-t-il d'autres questions ? Ce qui a été proposé dans la délibération, ce sont les choix qui vous sont soumis, ... Cela n'a rien à voir avec ce qui vous a été transmis. J'ai un peu réfléchi depuis, et décider sur la fermeture, cela me paraissait un peu rapide. Il y a un scénario 1, qui est le scénario « services » sur lequel on a discuté ; le scénario 2 qui est le scénario « volume » ; et j'avais mis une condition de réalisation pour provoquer un petit peu ce qui vient d'être dit : c'est-à-dire que quel que soit le scénario adopté, il est demandé au conseil d'autoriser le président à engager, ... si jamais fin juillet, on n'a pas de directeur et qu'on n'a pas de validation de la DDPP pour les trois chaînes, il faut quand même qu'on se pose la question ; excusez-moi de vous la poser comme ça, mais à un moment donné, il faut mettre les choses sur la table : si on n'arrive pas à recruter de directeur et que la DDPP ne valide pas l'utilisation de nos chaînes, qu'est-ce qu'on fait ? on continue comme ça ? ... Parce qu'il y a aussi l'aspect financier, ne l'oubliez pas ! Même en fonctionnant à partir du 1^{er} juillet jusqu'à la fin 2022, on a 140 et quelque mille de déficit. Bon ! Il faut aussi poser tous les éléments, pour qu'on ne me dise pas par la suite « Daniel, tu ne nous as pas tout dit ». C'est formulé ainsi mais on peut peut-être le changer d'après ce que j'entends tout de suite, ... vous savez comment je travaille : j'écoute et puis on essaie d'améliorer les choses.

Premier choix : est-ce que vous voulez que l'on vote à bulletin secret, les scénarios 1 et 2 ? ou bien à main levée ? Très bien, à main levée. On vote donc les scénarios. Scénario 1 qui est le développement des services ; le scénario 2 c'est le développement des volumes qui a été développé par notre bureau d'études. Qui est pour le scénario 2 ? Pourquoi ce n'est pas clair ? c'est affiché ! le 2 c'est le volume ! 5 voix « pour ». Qui s'abstient ? 5 abstentions. Donc on considère que c'est le scénario 1 qui est validé : développement des services.

Par rapport aux conditions de réalisation maintenant. Comment peut-on l'appréhender ? On va continuer à chercher ; si on trouve un directeur, tant mieux. Si on n'en trouve pas, que fait-on passé le 31 juillet, ou le 31 septembre ? Ou je ne sais pas ce que vous pouvez donner comme info, est ce qu'on part sur le scénario qui vient d'être évoqué par Daniel, en réfléchissant sur une structure saine, ou je ne sais pas ... ou autre ? quel est votre avis là-dessus ? donnez moi votre avis, car à mon sens on ne peut pas durer comme ça. Si on n'a pas de directeur, qu'est-ce qu'on fait ? la question a été posée ... »

François Dauphin : « Si on n'a pas de directeur, on ne peut pas faire une SEM non plus. »

M. le Président : « Apparemment si ! on peut ... non ?

Ingrid Defosse-Duchêne : « Moi, je n'ai pas compris pourquoi il est absolument indispensable d'avoir un directeur. Est-ce qu'on ne pourrait pas fonctionner par exemple avec uniquement

des prestataires qui viendraient pendant l'abattage. Si c'est simplement le problème d'un directeur, est-ce qu'on ne pourrait pas demander à un vétérinaire, techniquement de la Région, de venir pendant l'abattage, qui est je pense la seule obligation légale pour procéder à l'abattage. »

François Dauphin : « Non mais il y a deux choses dans un abattoir, il y a un service vétérinaire, qui est obligatoire et présent en permanence, un technicien vétérinaire de la DDPP. Et il faut une personne qui soit responsable de l'outil et de la traçabilité des bêtes, c'est-à-dire à partir du moment où elles rentrent, jusqu'à ce qu'elles ressortent. Et aujourd'hui, il y aurait certains employés qui en seraient capables, mais ils ne souhaitent pas assurer cette responsabilité, parce qu'ils auraient des devoirs envers la DDPP, ... »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Et une autre personne, un directeur de régie, ou un directeur de copil ne pourrait-il pas prendre cette responsabilité-là ? »

François Dauphin : « Si, mais il faudrait qu'il soit RPA, qu'il ait toutes les formations... »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Mais cette formation, elle est compliquée ? elle est impossible à... »

François Dauphin : « Si mais elle ne se fait pas du jour au lendemain. »

Ingrid Defosse-Duchêne : « Est-ce qu'il n'est pas possible de trouver un directeur qui n'ait pas cette formation et de s'engager à la lui faire faire ? Il faut trouver des solutions parce qu'on tourne en rond. »

François Dauphin : « On n'en avait trouvé un et on lui a proposé de la faire mais après, il n'a pas voulu venir à Ambert. Mais je pense que si on pouvait trouver un directeur, qui travaille ailleurs, et qui pourrait venir pendant les deux jours d'abattage. C'est les jours d'abattage qu'on a besoin d'un directeur. »

M. le Président : « Oui, mais il y a aussi la gestion. C'est un peu la même problématique dans les structures de nos crèches ou de nos accueils de loisirs, en fait. Si on n'a pas une directrice, et une directrice adjointe, on ne peut pas ouvrir. Ce sont les règles. Après, peut-être que l'on peut former quelqu'un qui ne connaît rien à la boucherie, qui n'a jamais tué une bête de sa vie... je force un peu le trait... et qui se forme sur les règles de qualité, etc. Ça paraît difficile cependant. »

David Bost : « Il faut voir ce que les services de l'Etat imposent réellement, et quelles sont les possibilités de formation. Parce que débaucher quelqu'un deux jours par semaine, ce serait bien, mais ça ne sera que transitoire. Cela nous permettrait d'avancer mais sur quelle durée ? Après, je voulais revenir sur les conditions de réalisation du Président, on comprend tous que votre souci ce sont les pertes financières que cela génère. Mais est-ce qu'on est obligé de prendre la décision aujourd'hui et de fixer une date butoir aujourd'hui, sachant que nous avons des conseils communautaires régulièrement. En revanche, il est certain – j'espère que tout le monde en est conscient, moi je le suis en tout cas – qu'à un moment ou à un autre il faudra prendre une décision. Mais après, pas dans la précipitation non plus parce que ça serait dommage. Comme ça on peut se laisser toutes les pistes, chercher toutes les solutions possibles pour avoir un directeur et essayer de rouvrir l'abattoir. »

M. le Président : « Oui, c'est peut-être sage ce que tu dis, mais ce que propose Daniel, sous forme de SEM ou d'une autre structure juridique... »

David Bost : « Oui, ça peut être très intéressant mais je pense que dans l'immédiat, il faut rouvrir avant de pouvoir envisager d'autres choses. »

Michel Sauvade : « Non mais Daniel, ... il est clair qu'on est tous plein de bonne volonté, avec beaucoup d'envie, etc. Mais ce ne sont pas les gens qui sont ici ce soir, qui vont recruter un directeur, en disant « j'ai pensé à ça, est-ce que vous avez pensé à ça, etc. ». Moi, je fais

entièrement confiance à François qui est porteur du dossier, et à tous les services de la communauté de communes pour avoir fait le maximum et en plus avoir eu l'aide des services de l'Etat, du Département et autres, pour trouver quelqu'un. Après il arrive un moment où ça fait un an que l'on parle de l'abattoir, comme on dit par chez nous, « il faut y arrêter ». Maintenant, on avance. On a voté pour le scénario 1, après qu'éventuellement et individuellement, on aille mettre des cierges dans nos églises respectives, dans nos mosquées ou dans nos synagogues, cela ne pose aucune problème. Mais on a fait le tour de la question, maintenant on avance, non ? »

Guy Gorbinet : « La proposition de M. Bost me paraît excellente. »

M. le Président : « Donc, je rappelle la proposition de M. Bost : il nous a dit « on prend son temps et on rouvre, mais il nous faut un directeur. On n'avance pas là. »

David Bost : « Non, ce n'est pas « on prend son temps et on rouvre », mais « est-ce qu'on est obligé de prendre la décision aujourd'hui, de dire que si on n'a pas de directeur, on ferme ». C'est cela ma proposition. »

M. le Président : « Non, on ne ferme pas mais on étudie d'autres scénarios. »

David Bost : « Oui mais enfin engager la liquidation, cela ne veut pas dire qu'on continue... »

M. le Président : « Non, cela veut dire qu'on étudie d'autres scénarios. »

David Bost : « Mais est-on vraiment obligé d'imposer une date butoir aujourd'hui mais en sachant pertinemment qu'à un moment il faudra le faire... »

M. le Président : « C'est vous qui décidez. »

Bruno Paul : « Quelles sont les compétences qu'il faut pour être directeur ? »

M. le Président : « Ah ! Bruno, tu es bientôt à la retraite, je sens que tu as envie de devenir directeur de l'abattoir. On va te donner la fiche de poste... »

Bruno Paul : « Non mais je vois par exemple qu'un directeur d'EHPAD peut superviser trois-quatre EHPAD, alors je ne vois pas pourquoi ... voilà. »

François Dauphin : « Juste pour te dire quelque chose : hier j'étais avec Stéphane Chalier, l'ancien directeur ... il attaquait à 3 h du matin, et à 6 h du soir il était encore à l'abattoir. Juste pour que vous sachiez les horaires qu'il fait. »

Madame la Sous-préfète : « Pourquoi vous avez besoin d'un directeur pour Ambert ? parce qu'il faut mettre aux normes ; et ces mises aux normes sont lourdes. Comme elles sont lourdes, il faut que vous ayez quelqu'un qui ait les compétences pour suivre ces travaux. C'est plutôt ça la singularité de votre situation. C'est donc pour cette raison que vous avez besoin d'un directeur, mais vous avez raison, on pourrait très bien trouver un directeur avec une formation adaptée. Là je me rapprocherai du DDP, afin de voir quelles sont les formations possibles. Pourquoi ne pas avoir quelqu'un à la communauté de communes qui pourrait très bien se former, pour devenir directeur de l'abattoir. Les formations adaptées, c'est hyper important ! mais vous le problème, c'est qu'il y a ces mises aux normes qui demande que vous ayez un directeur immédiatement compétent. Pourquoi ne pas faire venir quelqu'un d'un autre abattoir, qui pourrait former un directeur qui n'aurait pas encore les compétences, -- alors il faudrait voir avec la DDPP comment cela se passe – qui pourrait tuer ce directeur et ensuite ce dernier pourrait prendre la main. Cela pourrait être une solution, car vous avez raison, il faut maintenant prendre des décisions. »

Bruno Paul : « Eh bien Madame la Sous-préfète a répondu à ma question. »

François Dauphin : « Juste rajouter : vous le savez, il faut que nous ayons un directeur qui tienne la route... on parle de la DDPP, mais je peux vous dire qu'à la DDPP, ils ne nous feront pas

de cadeau. Cela fait six mois que je suis à l'abattoir – je ne sais pas s'ils nous ont dans le collimateur – mais en fait la moindre « truc » est sanctionnée, alors... »

Bruno Paul : « Il faut voir avec la nouvelle Sous-préfète qui va peut-être améliorer les relations. »

François Dauphin : « Je n'ai pas de souci, parce qu'avec l'ancien Sous-préfet, ça s'est très bien passé et aujourd'hui, avec le directeur, M. Toulouse, ça se passe très bien, mais il ne faut pas que l'on retombe dans les travers qu'il y a eu par le passé. »

M. le Président : « Bien. On conclut comment ? Vous nous dites « on continue » ? on continue à rechercher un directeur, à voir côté formation, à voir côté structure possible... et on en reparle quand ? au prochain conseil ? mais un mois ce n'est pas suffisant... »

David Bost : « Non, mais peut-être qu'on aura des avancées sur les formations possibles, sur les gens susceptibles de prendre ce poste-là... »

M. le Président : « Vous voulez qu'on l'inscrive à l'ordre du jour du prochain conseil pour voir si on a avancé, parce qu'il faut bien qu'on arrête... »

François Dauphin : « En parlant de formation, nos employés ont fait des formations, on en a profité... »

David Bost : « Non mais je parlais du nouveau directeur, peut-être que d'ici un mois... »

François Dauphin : « parce qu'il y en a qui me disent : « les employés ne font rien ». Si ! ils ont fait des formations sur l'affutage, sur le bien-être animal, on les a occupés là-dessus... »

David Bost : « Oui mais ça, ce sont ceux qui disent que les employés communaux ne font rien, que ceux de la communauté de communes ne font rien, ... mais il ne faut pas tenir compte de ces gens-là. »

M. le Président : « Madame la Sous-préfète va contacter la DDPP pour nous aider à trouver... On l'avait déjà un peu fait, mais on peut le refaire... et il faut voir s'il y a des formations, comment elles peuvent être mises en œuvre. Très bien. Eh bien ! on réinscrira cette question à l'ordre du jour du futur conseil communautaire et il faudra bien qu'on prenne une décision. »

Brouhaha

M. le Président : « On lancera l'AMO, et on l'arrêtera s'il le faut ; bien sûr il ne faut pas perdre de temps. »

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.